

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1333

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 18, après le mot :

« établissement »,

insérer les mots :

« public d'aménagement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.